

PROJET RABASKA

AVIS DE PROJET

IMPLANTATION D'UN TERMINAL MÉTHANIER ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES

Avril 2004

AVIS DE PROJET

Implantation d'un terminal méthanier et des infrastructures connexes

Table des matières

	page
1. INITIATEUR DU PROJET	1
2. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR	1
3. TITRE DU PROJET	1
4. OBJECTIF ET JUSTIFICATION DU PROJET	2
5. LOCALISATION DU PROJET	3
6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	4
7. DESCRIPTION DU PROJET.....	4
8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES RELIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET	6
9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS	7
10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET	8
11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES.....	9
12. MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU MILIEU	10
13. ATTESTATION	11

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan général des emplacements considérés

Figure 2 : Plan général du corridor d'implantation du gazoduc

Figure 3 : Schéma du terminal et de ses composantes

1. INITIATEUR DU PROJET

Nom :	Société en commandite Gaz Métro, agissant pour le compte d'une société en voie de constitution et qui réunira Société en commandite Gaz Métro, Enbridge inc. et Gaz de France.	
Adresse :	1717, rue du Havre	
	Montréal (Qc)	
	H2K 2X3	
Téléphone :	(514) 598-3745	
Télécopieur :	(514) 598-3725	
Courriel :	carey.johannesson@enbridge.com	
Responsable du projet :	Carey Johannesson, Directeur, Permis et Acquisitions.	(514)598-3745

2. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR

Nom :	Lundahl Environnement Inc.	
Adresse :	1230, Dr. Penfield, bureau 107	
	Montréal (Qc)	
	H3G 1B5	
Téléphone :	(514) 893-6153	
Télécopieur :	(514) 842-5912	
Courriel :	lundap@attglobal.net	
Responsable du projet :	Pierre Lundahl	(514)893-6153

3. TITRE DU PROJET

Projet Rabaska.

4. OBJECTIF ET JUSTIFICATION DU PROJET

Société en commandite Gaz Métro («Gaz Métro»), Gaz de France et Enbridge Inc. («Enbridge») ont choisi d'unir leurs efforts et leurs ressources pour réaliser ce projet. Celui-ci vise à assurer aux consommateurs québécois de gaz naturel ainsi qu'à ceux de l'Est de l'Ontario une flexibilité et une sécurité accrue d'approvisionnement gazier. Le projet constituera une nouvelle source importante de gaz en provenance de l'étranger. Ces approvisionnements seront injectés dans le réseau intégré de transport et de distribution de gaz naturel à un endroit situé dans la région de Québec.

Gaz Métro est le plus grand distributeur de gaz naturel au Québec, desservant plus de 150 000 clients répartis dans presque toutes les régions de la province. Elle livre sur une base annuelle approximativement 200 milliards de p.c. via un réseau de canalisations s'étendant sur plus de 9 000 kilomètres. Elle compte sur l'expérience de ses 1 200 employés. Ceux-ci possèdent entre autres choses plus de 35 ans d'expérience dans l'exploitation de ses installations de gaz naturel liquifié (GNL) situées dans l'Est de Montréal.

Enbridge compte parmi les plus grandes sociétés de transport d'énergie en Amérique du Nord et exploite le plus long réseau de transport d'hydrocarbure liquide au monde. Elle est par ailleurs propriétaire du plus grand distributeur de gaz naturel au Canada. Son réseau de canalisations s'étend sur plus de 40 000 kilomètres et transporte plus de 2 millions de barils d'hydrocarbure liquide et plus de 10 milliards de p.c. de gaz naturel par jour. Elle a été impliquée dans le développement de plusieurs terminaux pétroliers à travers l'Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. Elle exploite onze terminaux de pétrole brut et d'hydrocarbure liquide de même que trois parcs de réservoirs pétroliers.

Gaz de France est un des leaders mondiaux dans le domaine. Elle est impliquée depuis plus de quarante ans dans le développement et l'exploitation des technologies du gaz naturel liquifié. Elle possède une expertise technique reconnue au niveau de la conception, de la construction et de l'exploitation de terminaux et de méthaniers. Elle est présente dans tous les secteurs de l'industrie du GNL. Gaz de France affrète présentement six méthaniers dont trois lui appartiennent alors que trois méthaniers additionnels sont sous commande. Elle exploite deux terminaux méthaniers en France et est en voie d'en développer un troisième.

Les ressources combinées de ces trois sociétés assureront au projet une très grande expérience au niveau de la conception, du développement et de l'exploitation du terminal ainsi que du gazoduc. Les trois sociétés sont les commanditaires du projet qui fait l'objet du présent avis.

5. LOCALISATION DU PROJET

Sur la base des évaluations de sites et des études préliminaires d'ingénierie qui ont été effectuées par les commanditaires sur une distance de 250 kilomètres le long du Saint-Laurent, en aval de Québec, la zone constituée de la partie ouest de la Ville de Beaumont et de la partie est de la Ville de Lévis (la zone Ville Guay/Beaumont) s'est avérée la plus avantageuse pour la réalisation du projet. Les commanditaires ont donc concentré leurs efforts de recherche dans cette zone et y ont identifié un certain nombre de sites dans le voisinage de l'endroit où la ligne de transmission d'Hydro-Québec traverse le Saint-Laurent. Chacun de ces sites fait actuellement l'objet d'études additionnelles. Le choix final des commanditaires sera fait sur la base des études environnementales et d'ingénierie qui seront effectuées au cours des prochains mois ainsi que sur la base des consultations publiques actuellement en cours. Le projet nécessitera également la construction d'un gazoduc entre le terminal et les installations existantes de Gazoduc TQM situées à Saint-Nicolas. Quoiqu'un corridor préliminaire ait déjà été identifié, le choix de l'emplacement de ce gazoduc dépendra également des études environnementales et d'ingénierie et du programme de consultation publique.

La figure 1 présente le plan général des emplacements considérés par les commanditaires pour l'implantation du terminal alors que la figure 2 présente l'emplacement du corridor proposé pour la construction du gazoduc.

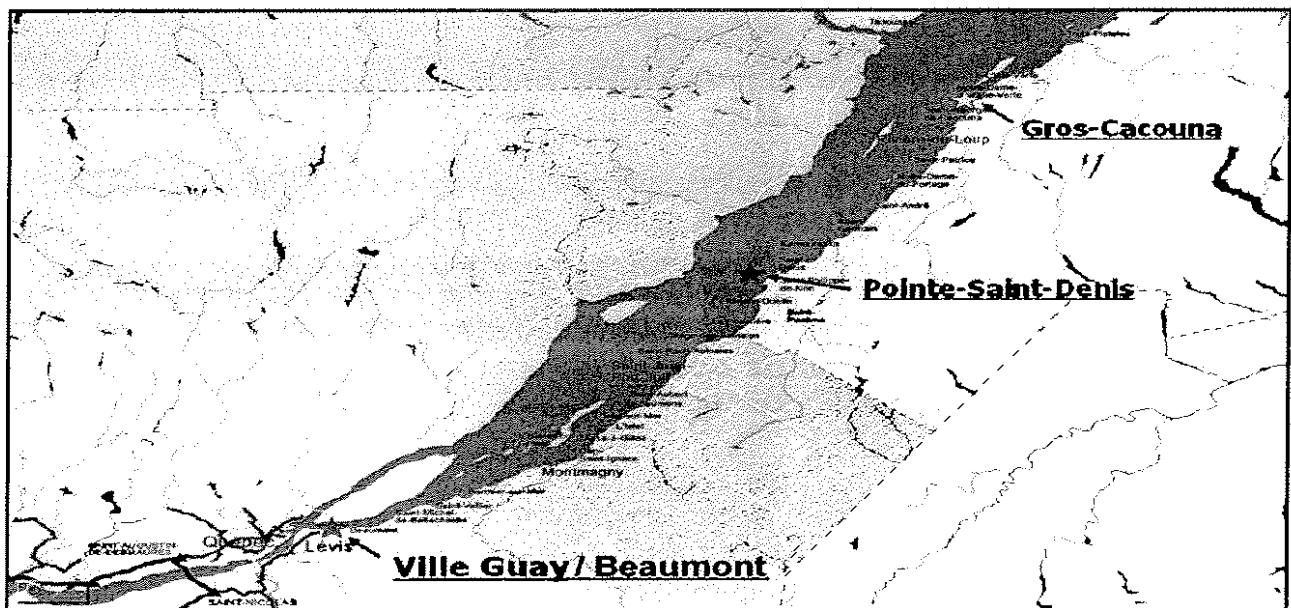


Figure 1

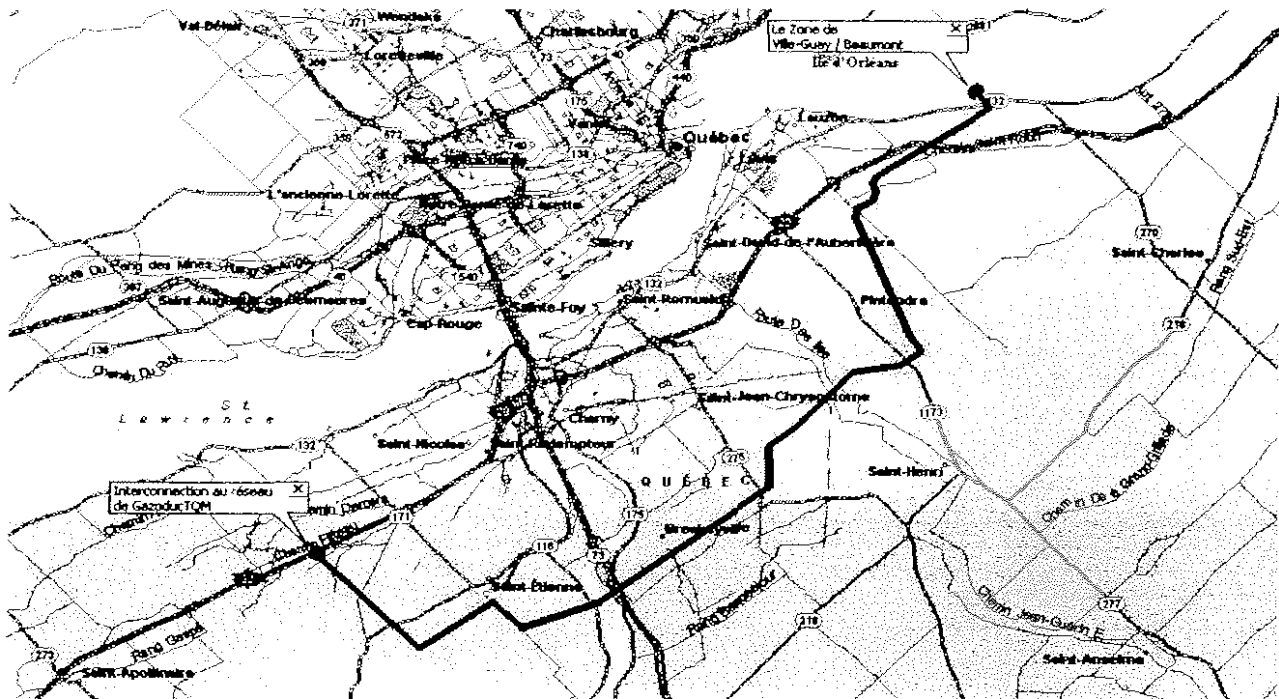


Figure 2

6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

L'identité des propriétaires des terrains requis pour la réalisation du terminal seront fournis dès que l'emplacement final proposé aura été choisi. L'identité des propriétaires affectés par le gazoduc sera fournie lorsque les études du corridor seront suffisamment avancées.

7. DESCRIPTION DU PROJET

Quoique la configuration précise du projet dans son ensemble ne sera connue que lorsque les plans d'ingénierie auront été complétés, ses principales composantes peuvent être décrites de la façon suivante :

- Un approvisionnement en gaz assuré sur une base annuelle par environ 60 livraisons effectuées par des méthaniers de type réservoir à membrane ou réservoir sphérique d'une capacité maximale de 160 000 m³.
- Des installations maritimes composées d'une jetée capable de recevoir des méthaniers dont la capacité varie entre 138 000 m³ et 160 000 m³ ainsi que toutes les infrastructures de déchargements qui y sont accessoires.

- Des canalisations cryogéniques pour acheminer le GNL de la jetée au terminal.
- Un terminal d'une capacité de livraison de 500 millions de p.c. par jour de gaz vaporisé et composé de deux réservoirs dont le toit et les parois seront construits en béton, des installations de pompage, de compression et de vaporisation requises pour retirer le gaz liquéfié des réservoirs et l'injecter à l'état gazeux dans le gazoduc, des bâtiments d'entretien, de contrôle et d'administration, d'une usine de traitement des eaux, d'un poste de mesurage ainsi que de toutes les infrastructures accessoires incluant des installations de fractionnement du gaz et les installations ferroviaires requises pour raccorder le terminal au chemin de fer exploité par le CN. La figure 3 présente un schéma du terminal et de ses principales composantes.
- Un gazoduc de quelque 50 kilomètres entre les installations existantes de gazoduc TQM situé à Saint-Nicolas et la zone Ville Guay/Beaumont.

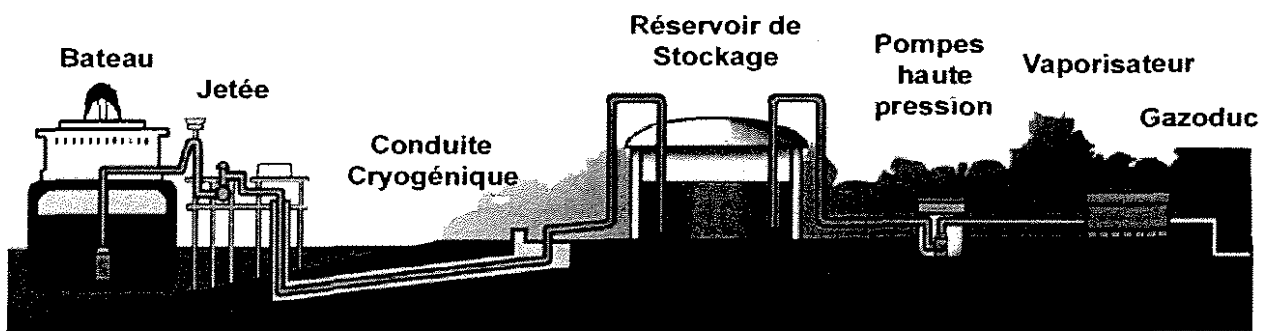


Figure 3

8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES RELIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET

Les emplacements sous étude dans la zone Ville Guay/Beaumont sont principalement composés de terrains utilisés à des fins agricoles ou laissés dans leur état naturel et partiellement utilisés à des fins résidentielles. Certains des emplacements sont situés dans une zone permettant la réalisation d'activités industrielles et portuaires et qui est située dans le voisinage de l'endroit où la ligne de transmission d'Hydro-Québec traverse le Saint-Laurent. Il est possible que le projet nécessite des changements de zonage notamment en ce qui a trait au terminal et à la jetée. L'approbation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* sera par ailleurs requise pour le site du terminal ainsi que pour une bonne partie du tracé du gazoduc.

9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

La construction de la jetée dans le lit du Saint-Laurent est susceptible d'engendrer des impacts sur la faune et la flore marines environnantes et sur la navigation dans le fleuve Saint-Laurent.

Le terminal est susceptible d'engendrer des impacts visuels pour certains résidants de la zone Ville Guay/Beaumont et dans une moindre mesure pour certains résidants de la rive-sud de l'île d'Orléans.

La construction des installations de déchargement entre la jetée et le terminal entraînera le déboisement du tracé de ces canalisations et l'enlèvement temporaire des sols durant la période de la construction.

La construction du terminal entraînera également le déboisement du site, l'enlèvement et l'entreposage temporaire des sols, ces activités étant susceptibles d'engendrer certains impacts sur la flore et la faune locales, sur les sols ainsi que sur le ruissellement des eaux de surface.

Les impacts prévus sur les activités humaines se situent au niveau d'une augmentation de l'emploi et des revenus fiscaux dans les environs du projet par suite de la construction et l'exploitation de ce dernier, une augmentation de la circulation locale et un impact sur les infrastructures et les services municipaux résultant d'un usage accru et de changements possibles dans la composition de la population.

Le gazoduc est par ailleurs susceptible d'entraîner des impacts, majoritairement temporaires, au niveau de la faune et de la flore ainsi qu'au niveau de l'utilisation des sols.

Il est aussi prévu que les préoccupations particulières des résidants avoisinant l'emplacement du terminal porteront principalement sur les impacts potentiels du projet sur la valeur de leur immeuble, l'usage et la jouissance qu'ils peuvent en faire, les risques associés à la santé et la sécurité du public ainsi que les inconvénients et nuisances temporaires découlant des activités de construction.

Toute la question de la sécurité publique fera l'objet de l'étude d'impact et du programme de consultation publique dans le but d'identifier et de mettre en place les mesures d'atténuations requises.

10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Selon l'échéancier actuel, il est prévu que le projet sera mis en service à la fin de 2008. La construction du projet, qui nécessitera une période de 3 ans, devra débuter au début de 2006. L'échéancier implique que toutes les autorisations requises pour débiter les travaux de construction devront être délivrées d'ici la fin de 2005. Les commanditaires estiment que l'obtention de toutes ces autorisations nécessitera approximativement 18 mois et doivent donc entreprendre les démarches requises à cette fin dès cette année. Ce calendrier implique également que les études d'impact requises par les processus d'évaluation environnementale doivent être entamées prochainement afin d'être déposées avant la fin de la présente année.

11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

Aucune autre phase ou projet connexe aux travaux décrits ci-dessus n'est actuellement envisagé.

12. MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU MILIEU

Le programme de consultation publique développé par les commanditaire constitue une démarche d'information et de consultation auprès des intervenants locaux et des citoyens en général. Elle vise essentiellement à évaluer les besoins et les préoccupations du milieu face au projet pour en tenir compte dans le cadre de l'étude d'impact. Dans une première étape (déjà entamée), une série de rencontres et de discussions informelles sont prévues avec les autorités municipales, régionales, provinciales et fédérales de même qu'avec certains groupes intéressés. Ces communications continueront tout le long de la réalisation du projet et incluront des séances d'information publique de même que des rencontres individuelles avec les propriétaires susceptibles d'être affectés par leur projet. L'information recueillie par ce programme de consultation publique sera utilisée dans le cadre de la confection des plans d'ingénierie et des études environnementales dans le but de réaliser un projet qui soit acceptable au milieu.

13. ATTESTATION

Attestation

Je certifie que tous les renseignements fournis dans le présent avis de projet sont exacts.

Signé à Montréal ce vingt-neuvième jour d'avril 2004

(s) Carey Johannesson

Carey Johannesson, Directeur, Permis et
Acquisitions